

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

La **date limite** de renouvellement de la licence est fixée au **30 septembre**.

Après cette date, la validité du titre de **transport** légal et de **détention** des armes ainsi que l'assurance fédérale sont **perdues**.

- Certificat médical à jour déposé sur le site EDEN
- Une enveloppe timbrée à votre adresse ou 1,60 €
- Paiement par chèque ou espèces d'un montant de **170 €**

	2025/2026	2026/2027
FFTir	69 €	69 €
Ligue du Centre	18 €	18 €
Département	7 €	9 €
Total	94 €	96 €

ATSC	76 €	74 €
TOTAL	170 €	170 €

- Réduction de 10 % pour le 2^{ème} renouvellement dans le même foyer soit 153 € pour un total de 323 €
- Cadets (14 à 16 ans) / Juniors (17 à 19 ans) : 115 €
- Ecole de tir : 90 €
- Carte de second club : 80 €